

Amendement au projet de loi ouvrant des crédits provisoires pour les mois
novembre et décembre 2020

Déposé par Vanessa Matz et Maxime Prévot

Dans le chapitre 2, section 32, insérer un article 41/1 (nouveau) formulé
comme suit :

§1 . A la section 32 (SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie),
division 44 (Potentiel Economique), est inséré un programme d'activité 8
intitulé « Aide à l'événementiel et aux forains » sous lequel est insérée
une allocation de base intitulée « fonds d'urgence pour le secteur de
l'événementiel et les activités foraines », à laquelle un crédit variable de
15 millions est alloué pour les mois de novembre et décembre 2020.

§2. En vertu de l'article 62, §1^{er} de la loi du 22 mai 2003 portant
organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral, il est créé
un « fonds d'urgence pour le secteur de l'événementiel et les activités
foraines » afin de venir en aide aux acteurs du secteur de l'événementiel
et des activités foraines. Les moyens de ce fonds sont utilisés pour faire
face aux difficultés rencontrées à la suite de la pandémie. Le fonds est
financé par un prélèvement sur le produit de l'impôt des personnes
physiques.

Justification

La constellation des métiers que représente le secteur de l'événementiel
subit particulièrement les dommages de la pandémie du COVID-19 et un
nombre important de faillites risque d'être à déplorer. Les activités ont été
longtemps mises à l'arrêt et même si certaines peuvent doucement
reprendre, cela est conditionné à un nombre limité de personnes et
moyennant le respect d'un protocole scrupuleux. Les acteurs de
l'événementiel et les activités foraines ont subi plus de 7 mois de
fermeture (principe du « premier fermé ; dernier à ré-ouvrir » élaboré par
le Conseil national de Sécurité).

Ce secteur n'a quasi plus de rentrées financières et il y a peu de
perspectives quant à une date de reprise de leurs activités, qui au surplus
sont liées entre elles et s'entraînent « en cascade ». Par exemple, la non-
reprise des événements musicaux ouverts au public entraîne une absence
de commande pour les régisseurs techniques ; la fermeture généralisée
des discothèques entraîne une absence de commandes pour les brasseurs,
les artistes, ...

L'événementiel est le secteur qui regroupe l'ensemble des métiers, arts et fonctions en lien avec le divertissement du public au sens le plus large.

Selon une étude du bureau d'analyse Graydon, 34% des principales sociétés qui organisent des événements et des salons en Belgique se trouveront en situation de faillite d'ici la fin de l'année à cause de la crise du coronavirus et malgré les mesures d'aide existantes. A noter qu'une étude menée par la Karel de Grote Hogeschool Antwerpen évalue le nombre d'entreprises actives dans le secteur à 3.200 pour un total de 80.000 emplois et 77.000 évènements.

Un soutien financier est une nécessité économique. Il est dès lors urgent de prévoir des moyens pour ne pas voir les entreprises tomber en faillite. Il est temps d'apporter une aide pour ces acteurs qui ne demandent qu'à travailler, mais bloqués de manière justifiée pour des raisons sanitaires.

Il est évident que les charges fixes liées à ces entreprises, en ce compris les quelques mesures, abattements et étalements de paiement possibles aux niveaux fiscal et social, ne peuvent être pleinement compensées sur une durée de plus de 7 mois (10 mois à l'horizon décembre 2020) avec seulement quelques milliers d'EUR de primes des régions. Par ailleurs, le comportement des banques, qui n'ont pas toujours accepté d'effectuer les reports de crédits et de charges d'intérêt, poussent les entreprises de l'événementiel dans des difficultés de trésorerie car certains doivent continuer de rembourser leurs crédits sans aucune activité effective.

L'objectif de cet amendement est de créer un fonds budgétaire dont les moyens seront directement affectés au secteur événementiel et aux forains. Les codes NACE peuvent servir à l'identification de ces bénéficiaires.

56.210 services des traiteurs,

56.302 discothèques, dancings et similaires,

82.300 organisateurs de salons professionnels et de congrès,

74.109 concepteurs de stands d'exposition,

90.023 activités créatives, artistiques et de spectacles,

77392 location et location-bail de tentes,

77293 location et location-bail de vaisselles, couverts, verrerie, articles pour la cuisine,

93211 activités foraines

Le gouvernement sera chargé des modalités d'application et d'analyser l'ensemble des codes NACE de l'activité économique liée à l'événementiel de près ou de loin et aux activités foraines, ainsi que les associations en charge d'organisations événementielles impactées elles aussi par la crise afin de couvrir l'ensemble des acteurs.

